



# L'AUTORITE



CABLE : FLAMBO

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIIS

REDIGEE EN COLLABORATION

Abonnement: Par maille... \$2.00 par année Tél. Est 893

## Le cimetièrre d'une race

### Nos amis les Anglais

Dans l'innombrable liste de défauts que leurs ennemis "de chez nous" prêtent aux Anglais, nous n'y voyons pas figurer notre défaut national, à nous Canadiens-français: le manque d'action.

Et pour cause! La guerre terrible par laquelle nous venons de passer n'a pas encore reçu son complément — la paix — que déjà nous voyons l'Anglo-Saxon en quête d'expéditions pratiques par terre, par mer et par air, ne voulant être devancé par aucun dans l'oeuvre si profitable de la reconstruction de l'univers.

De ces expéditions, les unes se dirigent vers le sud de l'Asie, les autres s'approprient à traverser l'Afrique du nord au sud, d'autres enfin visent à atteindre le Spitzberg et le Groenland, car l'Anglais n'a pas plus peur de la jungle que de l'iceberg. Il est à l'aïse sous tous les climats.

Dans le Québec même, ne voyons-nous pas des Anglais monter une société financière à dessein de pousser une voie ferrée en Ungava, pour l'exploitation d'une contrée dont le seul nom nous fait rire, nous Canadiens-français élevés à l'école de M. C.-J. Magnan, et qui oubliions ou ignorions que ce territoire tout récemment cédé à la province de Québec est déjà réputé aux yeux des gens pratiques par ses bois, ses mines, ses lacs poissonneux et ses énormes pouvoirs d'eau.

De sorte qu'un jour nous apprendrons qu'un groupe d'Anglais est en train de faire fortune à notre barbe, en Ungava, pendant que nous, du Québec, qui avions ce territoire à notre portée, continuerons de nous regarder le nombril comme les fakirs de l'Inde.

Ce n'est un plaisir pour aucun Canadien-français que de critiquer les nôtres; au contraire, nous voudrions les voir occuper les premières places dans tous les domaines, à l'encontre de tant de leurs pseudo-amis qui s'emploient à les asservir pour mieux les exploiter; mais convenons donc une fois pour toutes dans le Québec que nos amis les Anglais créent sans faire de bruit des oeuvres durables; que s'ils arrivent souvent à leurs fins grâce à leur capital et à leur crédit, ce capital et ce crédit ne leur sont pas tombés du ciel; et qu'au lieu d'employer notre temps à les passer au crible de la critique — ce en quoi nous sommes passés maîtres sans en retirer de gros bénéfices — nous ferions mieux de l'employer à rivaliser avec eux et à les battre même, dans tous les domaines où la chose sera possible.

Donc, soyons comme l'Anglais: hommes d'action. Soyons comme l'Anglais: hommes d'association. Soyons comme l'Anglais: hommes d'initiative hardie. Enfin, soyons comme l'Anglais: hommes de "fair play", se plaçant au-dessus des préjugés. Et nous réussirons!

GASTON MAILLET.

### Plus dangereuses que la syphilis, les dents pourries menacent enfants et adultes dans la province de Québec

#### LEGISLATEURS, VEILLES !

L'Autorité publiait la semaine dernière une dépêche d'Ottawa mettant en garde la population contre les dangers de la syphilis. Et en page intérieure, cette semaine, elle enregistre le cri d'alarme de l'ex-recorder Dupuis sur la même question.

D'après des statistiques puisées à bonne source, 120,000 personnes seraient atteintes de ce fléau dans la seule ville de Montréal.

Or, il existe un autre mal pire encore que la syphilis.

Un mal dont dépérit la race canadienne.

Et ce mal, qui menace de devenir le tombeau de notre nationalité a nom: les dents pourries.

Il est d'autant plus dangereux que le peuple n'est aucunement mis en garde contre lui.

Nous avons bien dans la province de Québec un corps dénommé: Le bureau des gouverneurs du Collège des chirurgiens dentistes, — mais ces gouverneurs, au lieu de s'occuper de promouvoir l'hygiène dentaire, d'instruire le public sur les dangers d'une mauvaise dentition, passent leur temps à plaider contre les dentistes qui ne sont pas gouverneurs et consacrent la balance de l'argent versé par la corporation à entreprendre à chaque session un voyage à Québec dans le but d'obtenir de la Législature des pouvoirs additionnels afin de contraindre les membres ordinaires à casquer, à faire des génuflexions devant eux, enfin à exécuter mille cabrioles.

Députés de Québec, en garde! ouvrez les yeux sur ces rodomonts de l'honneur professionnel.

Peut-être iront-ils encore cette année vous demander les mers et les cinq continents. Ils ont les dents longues, eux, car au lieu de se les faire plomber ils se les font affiler. A vous, MM. les représentants du peuple, de les leur limer.

Les dernières statistiques ont établi que 85 pour cent des enfants qui fréquentent les écoles de Montréal ont les dents absolument pourries.

Nous ne présumons point que les petits campagnards aient des mâchoires en meilleure condition, car si nous avons en ville un semblant d'examen des bouches scolaires, en campagne n'existe même pas cette vaine apparence.

Le Dr. Thornton, président du département dentaire de l'Université McGill, dans une lettre à la "Gazette" a déclaré que les dentistes étaient si peu nombreux dans la province de Québec (1 par 9,000 habitants, quand dans les autres provinces c'est 1 par 2,500) que s'ils consacraient leurs soins aux enfants ils devraient négliger les adultes. Ils négligent donc les enfants, parce que ça paie mieux de soigner les adultes. Et pendant que nous surveillons avec un soin jaloux nos boeufs, nos vaches, nos veaux, nos juments, nos cochons et nos truies, nous négligeons nos enfants. Voyez-vous, MM. les législateurs, l'effroyable position dans laquelle nous sommes?

Si la carie dentaire était éliminée de la bouche de l'enfant, si l'écolier recevait des leçons d'hygiène dentaire, pensez-vous que les adultes ne bénéficieraient pas de meilleures dents? C'est comme pour les cheveux: ceux qui n'en ont pas soignent les perdent avant l'âge mûr.

Avec cette différence que la perte des cheveux ne change que l'apparence d'un homme, tandis que de mauvaises dents sont la source d'une infinité de maux.

Ainsi, lors de l'épidémie de grippe espagnole, n'a-t-il pas été établi que l'un des principaux facteurs de propagation du microbe était les mauvaises dents?

En Allemagne, la plus rigoureuse hygiène dentaire pour l'enfance est obligatoire.

"Obligatoire", là-bas, on sait ce que le terme veut dire. Or, bien que la race germanique ait été vaincue dans cette guerre par la coalition du monde entier, aucun personnage sensé n'ira nier sa force extraordinaire.

Lorsque le Dr. Thornton, de l'Université McGill, déplore le fait que nous n'ayons dans la province de Québec qu'un dentiste sur 9,000 de population, il est permis de se demander à qui la faute.

Cette faute ne doit-elle pas être imputée aux âmes dirigeantes d'une profession délaissée par ceux qui voudraient en faire partie du fait que les hommes chargés de son orientation ne s'appliquent qu'à retirer pour eux les marrons en laissant la famine aux autres!

Evidemment... si ça continue... la mauvaise dentition dans le Québec ne sera plus le tombeau de milliers d'individus, mais le cimetière de toute une race.

L'AUTORITE

nom: les mauvaises dents.

### Conférence de M Ubaldo Paquin

C'est mercredi le 12 février prochain que M. Ubaldo Paquin fera à la salle S. Sulpice sa conférence sur trois poètes canadiens.

Le sujet ne manquera pas d'intéresser ceux que ne laisse pas indifférents le mouvement intellectuel au pays.

Le prix du billet est de 50 sous.

### Feu Mme Bourassa

"L'Autorité" présente ses plus douloureuses sympathies à M. Henri Bourassa, directeur du "Devoir", dans le malheur qui le frappe: la mort de Mme Bourassa, née Papiereau.

### M. Bouchard et l'école

Autant le discours de M. Damien Bouchard en faveur de l'instruction obligatoire, prononcé cette semaine à la Législature, a agréablement surpris ses amis, autant il a jeté de consternation dans les rangs du magnanisme.

Il fallait voir l'apôtre lui-même, le fameux C.-J., s'appuyer au cadre d'une porte, blême, défait, pendant que M. Bouchard détraquait comme un château de cartes l'amas de statistiques menteuses édifié à si grands frais par M. Magnan, afin de pousser son cri vainqueur: "Honneur à la province de Québec!"

Pour une fessée, ce fut une fessée, et le dénommé Magnan pourrait bien perdre avant longtemps les p'tits mille qu'il retirait chaque année de la province et qu'il ne palpaît qu'à l'aide du plus gigantesque empiilage.

INSTRUCTOR.

### Gaby Deslys

D'après les dernières dépêches, le petit Manuel du Portugal entreprendrait quelque espoir de remonter sur le trône.

Comme l'ex-roi Manuel est séparé de sa légitime épouse, pourquoi ne hisserait-il pas sur le trône à ses côtés Gaby Deslys avec laquelle il eut des relations si tendres que la célèbre chanteuse de cafés-concerts se vante d'arborer sur la scène les diamants de la couronne du Portugal?

De la sorte les rois ne passeraient plus pour des ingrats. Ils perdraient leur titre de bourreaux des coeurs. Et la royauté en acquerrait plus de lustre.

### La Prohibition Totale



M. LE MAIGRE.—Soyez heureux, mon ami, soyez heureux, vous aurez la prohibition totale... ni bière, ni vin!  
M. LE GRAS.—Tant mieux, tiens, nous ne boirons que du whiskey!

### Sir H. Laporte

Une nouvelle et puissante recrue en faveur de l'instruction obligatoire

Nous sommes particulièrement heureux de constater que sir Hormisdas Laporte se range du côté de ceux qui réclament l'instruction obligatoire.

Sir Hormisdas Laporte établit une distinction entre l'instruction et l'école obligatoire, et il a raison. On peut parfaitement faire instruire un enfant à domicile sans l'envoyer à l'école.

Or sir Hormisdas Laporte soude une plaie béante quand il réclame une loi qui force les parents à donner à leurs enfants une instruction suffisamment complète pour permettre à ceux-ci d'entrer aux écoles industrielles, ainsi qu'aux écoles techniques ou à celles des hautes études commerciales.

Sir Hormisdas Laporte ajoutant son suffrage à ceux d'hommes comme les sénateurs Dandurand, Beaubien Bolduc et Bégin en matière d'instruction obligatoire, c'est un autre gage, et très puissant, de succès.

L'AUTORITE

### Hommage à un Canadien-français

Un ouvrage du Dr LeCavalier est édité pour la troisième fois à Paris

Une troisième édition fut publiée à Paris, en pleine guerre, de l'ouvrage du Dr. D.-E. LeCavalier, de Montréal, intitulé: "La Thérapeutique Electrique, Physiologique et Philosophique."

Aucun hommage plus reconfortant ne pouvait être offert au Dr. Le Cavalier, car une telle période n'est évidemment pas propice à la réimpression des livres, surtout ceux traitant de médecine.

Voici en quels termes le Dr. Landouzy, peut-être le plus éminent médecin de France lorsqu'il mourut, mit devant le public le premier ouvrage canadien présenté à l'Académie de Médecine de Paris:

"Il s'agit là, dit-il, d'une oeuvre originale conçue sur un plan nouveau suivant lequel l'auteur, par voie analytique et synthétique, s'efforce de mettre la Nosographie médicale, — la chirurgie, l'obstétrique n'étant pas représentées — dans l'esprit et dans la main de ses compatriotes."

### La nationalisation

Rapport défavorable fait à l'Etat du Maine sur les pouvoirs d'eau de l'Ontario.

L'Etat du Maine avait envoyé une commission en Ontario avec mission de faire enquête sur le fonctionnement des pouvoirs d'eau de cette province contrôlés par le gouvernement sous la dénomination de "Hydro-Electric Commission".

Le "Financial Post", résume ainsi les conclusions auxquelles en est arrivée cette commission, conclusions qui ne sont guère favorables, comme on le verra, à la nationalisation:

"Il y a dans l'Ontario insuffisance d'énergie électrique et les manufacturiers en souffrent en conséquence.

"Le bas prix apparent de l'énergie électrique n'est qu'un leurre, car il est largement compensé par la perte de taxes atteignant \$1,100,000 par année.

"Le service fourni est de qualité inférieure, et comme conséquence tous ceux qui auraient pu faire preuve d'initiative dans le développement de l'énergie électrique dans l'Ontario restent paralysés, tandis que la province de Québec, qui s'est refusée jusqu'ici à toute nationalisation, accomplit des progrès remarquables dans le domaine industriel."

Et en conclusion la commission demande à la population du Maine si elle est prête à s'embarquer dans une telle aventure.

### Une exposition provinciale

Si celle de Québec tombe, Montréal la ramassera-t-elle?

(Spécial à L'Autorité) Québec, 28.—L'exposition de Québec agonise. Sa mort n'est plus qu'une question de semaines. Il est presque sûr que la pauvresse aura succombé avant l'été, de sorte que nous pourrions crier comme Perrette:

"Adieu, veaux, vaches, cochons, couvée." La commission des finances du Conseil municipal a décidé, lors d'une récente séance, de réduire le personnel de l'exposition à deux unités, et de réduire le salaire de ces deux unités à la portion congrue.

Les déficits de l'exposition sont venus avec la disparition de son Midway. Cette disparition du Midway fut demandée par ceux-là même qui réclament aujourd'hui l'Exposition de Québec. Le résultat de tout ceci sera que la province de Québec n'aura plus d'exposition provinciale du tout, à moins qu'une autre ville, comme Montréal, ne s'en charge. Tout de même, ce serait bien malheureux que la province de Québec fût privée d'un tel avantage; elle n'en avait pas déjà trop.

"Le culte que nous gardent les Canadiens de Québec et de Montréal, pour leur patrie, les générations nouvelles, n'a besoin que d'être entretenu par semblable ferme-tout le Dr. Le Cavalier dans sa Thérapeutique Electrique Physiologique et Philosophique."

Evidemment, il serait difficile d'ajouter à cet hommage.

### L'évangile du Bolchévisme

Ses meilleurs prédicateurs sont les commerçants trop rapaces

Chaque jour nous entendons gazettes et gens se lamenter sur les progrès du bolchévisme au Canada.

Et l'on dénonce la néfaste propagande, comme si les gens qui prêchent la révolution sociale chez nous et ceux qui les écoutent connaissent le premier mot de la doctrine chère à Lenine et Trotzky.

La vérité c'est qu'il n'y a peut-être pas cent bolchévistes au Canada — l'évangile russe ne nous étant pas encore parvenu — mais qu'on y voit des milliers de sans-travail dont le ventre erie famine.

Or, selon un proverbe reconnu très juste, "ventre affamé n'a pas d'oreilles et il n'est pire sourd".

A celui qui objecterait que la guerre ayant apporté des millions et des millions au Canada, il est tout de même anormal que l'ouvrier n'ait pas économisé quelque peu, nous répondrons que son argent lui a été soutiré par les profiteurs de guerre, qui ne sont pas seulement les fabricants d'obus et les fournisseurs de l'armée, mais parmi lesquels il faut classer avant tout, au point de vue ouvrier, les marchands de provisions et les marchands de bien d'autres articles.

Les marchands de provisions ont dépassé l'ignoble dans tous les pays. Ne nous rapporte-t-on pas qu'en Belgique des milliers et des milliers de Belges sont morts de faim au cours de l'occupation allemande parce que de leurs compatriotes avaient occupé les vivres et ne les cédaient qu'à des prix prohibitifs pour ceux qui n'avaient pas le gousset mieux rempli que l'estomac?

Si cette justice imminente dont on parle tant existe ici-bas, espérons que de tels crimes ne resteront pas impunis. Qui trouveront dans son coeur un semblant de compassion envers de tels misérables s'ils étaient un jour massacrés par le peuple en colère?

Au Canada, il est temps, grandement temps que les pouvoirs publics interviennent. Sinon, gare la casse! S'il est d'honnêtes classes de commerçants, il en est d'autres renfermant de profondes crapules, qui non contents de nous vendre des marchandises de qualité inférieure, nous pressurent comme si nous étions des étrangers.

L'ouvrier tournera dans un cercle vicieux si dès que ses gages s'élèvent de 25 pour cent, le coût de la vie augmente de 50 pour cent. Arrive le chômage, et voici un homme sans le sou, avec une famille à nourrir.

Le jour où 50,000 meurt-de-faim se dirigeraient vers nos grands entrepôts de provisions de la rue Saint-Paul et d'ailleurs, ils pourraient bien se payer le luxe d'une fameuse omelette dans la confection de laquelle entrerait le bacon de sir Joseph Flavelle.

MAURICE AUBRY.

### L'hon. M. Mitchel

En présentant son budget, l'hon. Walter Mitchell, notre argentier provincial, a démontré qu'il occupait son poste avec la maîtrise qu'attendaient ses amis lorsqu'ils le virent quitter la carrière du Droit, si fructueuse pour lui, pour entrer dans le ministère.

Dans son dernier discours du budget, le point qui nous a causé le plus vif plaisir est l'annonce que dorénavant la Législature abandonnera à Montréal le produit de la taxe sur les amusements.

L'impôt prélevé à la porte des théâtres est le plus justifié des impôts, puisqu'il provient du superflu.

Maintenant, il était pour le moins anormal de voir la métropole, qui verse les quatre cinquièmes des revenus provinciaux, accuser chaque année des déficits, quand la province ne se targuait que de surplus.

Le trésorier provincial doit être chaleureusement félicité, lui qui s'efforce de faire disparaître autant que faire se peut cette anomalie.

FLAMBEAU.

# L'immoralité à Montréal

La création d'un ministère de la Santé Publique et autres suggestions faites par l'ex-recorder Dupuis

M. F.-X. Dupuis, recorder en retraite, nous communique, sous le titre: "L'immoralité à Montréal", la lettre ci-dessous.

Bornons-nous à dire que l'auteur de cette lettre remarquable fut d'un de nos nombreux amis le président d'un de nos troupes correctionnelles, et que par conséquent, il ne manque pas d'autorité.

M. Dupuis, en plus, est de ceux qui réclament la création d'un ministère de la Santé Publique.

## L'IMMORALITE A MONTREAL

Cette question troublante de la prostitution précoce, depuis quel temps, les penseurs plus qu'elle ne l'a jamais fait à aucune autre époque de l'histoire de notre ville. Inutile d'en rechercher les causes; tout le monde les connaît.

Mais le mal cause aujourd'hui des ravages alarmants pour nos jeunes gens et pour l'avenir de notre race et les autorités semblent se déclarer impuissantes à enrayer le fléau.

UN MAL PIRE QUE LA GUERRE

Le docteur Devlin, en parlant des ravages que cause la syphilis à Montréal, a dit: Le nombre de morts qu'a occasionné cette guerre est énorme et terrible, mais les morts qu'a occasionnés cette guerre-bubale qui en découle souvent, est plus terrible encore.

Depuis que cette malheureuse question est de nouveau agitée devant le public, un seul à Montréal, a cru devoir dire carrément son opinion, déclarant que le fait de laisser la prostitution se répandre partout dans la ville, constitue un acte criminel, immoral et dangereux.

Et pourquoi? Parce que les autorités ont peur d'aborder ce problème apparemment si difficile à régler.

Et pourquoi cette crainte de la part des autorités? Parce que, chaque fois qu'elles ont voulu entreprendre la chose, des personnes incompétentes sont intervenues, à son de trompe, pour jeter du louche sur la conduite de ceux qui avaient le courage de descendre dans ce cloaque immonde pour protéger la santé publique.

# L'Instruction obligatoire

Mgr de Ketteler, l'un des primats de l'Eglise, reconnaît que l'Etat a le droit de veiller à ce que ses sujets soient instruits

## Une mission sacrée

Continuant sa vigoureuse campagne en faveur de l'Instruction obligatoire, et s'appuyant, en outre, sur les éléments religieux, sur les éléments religieux les plus solidaires, notre grand confrère la "Presse", après avoir cité tour à tour le Père Serpillanges et l'abbé Vigie, a ajouté à ces témoignages la haute autorité de Mgr de Ketteler, évêque de Mayence.

M. l'abbé Nazaire Dabois, vicaire des écoles et ancien principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, nous communique les notes suivantes, nous priant de les publier:

Jean Lannet, dans sa série de volumes, ayant pour titre: "Les grands hommes de l'Eglise au XIXe siècle", consacre le volume VII à la vie Mgr de Ketteler, évêque de Mayence. Il termine la biographie de ce dernier par ce paragraphe:

"Et son influence alla loin, puisqu'elle s'étendit à l'Eglise universelle par l'intermédiaire d'un Pape qu'il inspira. Quand M. de Girard analyse le sermon d'Offenbach, il peut rapprocher de l'approfondissement des revendications qu'apportait Ketteler une revendication analogue que l'Encyclique "Rerum Novarum" consacre. Léon XIII, recevant un jour Décurions, lui dit: "Ketteler était mon grand précurseur."

LE DROIT DE L'ETAT. Or, à la page 201, de son ouvrage: "Liberté, Autorité, Eglise", publié en 1862, Mgr Ketteler accorde à l'Etat le droit de déclarer l'école obligatoire, moyennant certaines garanties.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions reproduire tous les auteurs catholiques, en particulier chez les catholiques de Belgique, qui reconnaissent à un gouvernement le droit d'imposer l'Instruction obligatoire. Ceux remarquables: aucun de ces auteurs ne voit de relation entre l'école obligatoire et l'école neutre, l'une produisant l'autre. Au contraire, ils trouvent parfois dans l'école obligatoire une protection contre l'école neutre.

C'est même l'opinion du R. P. Lande qui a admis dans sa conférence de jeudi dernier que "l'Instruction obligatoire (en Belgique) libérait grandement les consciences en améliorant le sort des écoles libres et religieuses".

Toutes ces autorités sont de nature à faire réfléchir les catholiques de la province de Québec. CE QUE DIT MGR DE KETTELIER.

Voici le texte de la déclaration de Mgr de Ketteler, citée du reste dans une conférence à l'Union catholique, au Gesù, par M. Philippe Demers, aujourd'hui juge de la Cour supérieure:

Quant aux deux autres droits que le docteur Stahl revendique pour l'Etat, nous les admettons sans réserve.

Pendant vingt-cinq ans, les médecins l'ont prescrit contre le rhumatisme, la goutte, la sciatique et la névralgie.

Découvert par le Dr Jules Bengué, de Paris, et maintenant en vente dans la plupart des pharmacies, ici, en dépit des conditions créées par la guerre.

Evitez les succédanés et le désappointement. Ayez-en un tube aujourd'hui.

LEEMING MILES CO. Limited 4, Blvd. Saint-Laurent.

Vous y Trouverez une Bienfaisante Guérison

et à coup sûr les anciens Germains ne s'en seraient pas accommodés.

Cependant, bien qu'un grand nombre d'esprits croient que l'Etat n'a pas le droit de rendre l'Instruction obligatoire, IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE PARTAGER LEUR SENTIMENT, NOUS PENSONS QUE L'ETAT A LE DROIT EN VERTU MEME DE SA MISSION, d'exiger de ses sujets une certaine somme, si faible soit-elle, de connaissances élémentaires et de former les parents, qui ne peuvent ou ne veulent pas procurer par d'autres moyens cette éducation à leurs enfants, à profiter de l'école publique. Supposé, bien entendu, qu'elle soit en harmonie avec les autorités religieuses et avec la conscience du chef de famille.

Perron, Taschereau, Rinfret, Vallée & Genest, avocats 11 PLACE D'ARMES, T.É. M. 5120

LACROIX, J.-O., avocat, C.R., 11 PLACE D'ARMES, T.É. M. 5124

Bessette, Wilfrid, C.R., avocat 30, rue St-Jacques, T.É. M. 7991

Dessaulles & Garneau, avocats 96 Notre-Dame Ouest, T.É. M. 6118

Kathia A. PAPINEAU, avocat 180 St-Jacques, T.É. M. 5719

Bédard, Rodolphe EXPERT-COMPTABLE 157, RUE McGILL-TELEPHONE M. 5717

Beauregard, H., Entr. Général 5111, rue St-Jacques, T.É. M. 6126

SAINT-AMOUR, ERNEST COMPTABLE ET LIQUIDATEUR 11 Place d'Armes, T.É. M. 5999

Beaubien & Lamarche, avocats 50 Notre-Dame Ouest, T.É. M. 5996

Pour les Pieds Blessés et Fatigués

Quand vous avez marché — et marché tout le jour — et que vos pieds sont fatigués et brûlés, reposez-les avec le

BAUME ANALGESIQUE BENGUE

Le rafraîchissant, adoucissant, calmant de ce fameux Baume Français fait disparaître la douleur et apporte une prompte guérison à vos souffrances.

Evitez les succédanés et le désappointement. Ayez-en un tube aujourd'hui.

LEEMING MILES CO. Limited 4, Blvd. Saint-Laurent.

Vous y Trouverez une Bienfaisante Guérison

AVIS

NEW-YORK DENTAL COMPANY Ltd

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. El-Hott Knox, comptable; Paul Hudon, agent; Joseph-Lionel Girouard, notaire; René Lafont, géomètre; James Edward Coulin, gentilhomme, tous de Montréal, dans les buts suivants:

1. Acheter ou autrement acquérir et détenir et posséder des valeurs, actions et obligations de toutes compagnies ou corporations engagées dans une industrie, d'une nature semblable, et vendre ou autrement disposer de ces dites valeurs, actions et obligations;

2. Distribuer aux actionnaires de la compagnie, en nature, tous biens de la compagnie et en particulier toutes actions, débiteures ou autres valeurs d'autres compagnies appartenant à la présente compagnie ou au pouvoir de disposer;

3. Faire tous les actes et tout de tous les pouvoirs et faire toutes les opérations avantageuses pour atteindre les objets pour lesquels la présente compagnie est constituée;

4. Vendre ou céder la totalité ou une partie des biens meubles ou immeubles de la compagnie pour la compensation que la compagnie jugera acceptable, et en particulier pour les actions, obligations, débiteures ou valeurs de toute autre compagnie ou corporation;

# "L'Epidémie de la Grippe Espagnole"



est TOUJOURS MENAÇANTE. Une recrudescence de la maladie est toujours possible, disent les autorités médicales, si le public néglige de prendre les mesures de précautions voulues. Certaines villes des Etats de l'Est ont fermé de nouveau les édifices publics, écoles, théâtres, etc., vu le recommencement de la

## Grippe Espagnole

Preuve que cette épidémie subsiste toujours et une recrudescence aussi aiguë que celle dont on a été témoin, pourrait fort bien se produire, si la population néglige les mesures de précaution suivies jusqu'ici. Nos autorités médicales demandent au public de continuer à être fort prudent et à ne s'exposer à rien qui pourrait aggraver le cas de la maladie. Il s'agit donc de se prémunir constamment contre les atteintes de cette terrible maladie qui a fait plus de victimes proportionnellement, que la grande guerre qui vient de sévir. Le vrai spécifique connu pour prévenir la Grippe Espagnole — celui qui rend et a rendu les plus grands services durant cette grande épidémie, c'est le

## SIROP du Docteur J. O. LAMBERT

Une dose prise matin et soir, vous évitera d'être victime de cette cruelle maladie: elle vous protégera comme elle en a protégé d'autres. Ainsi, vous devez PREVENIR et le MEILLEUR PREVENTIF, c'est le SIROP du Dr J. O. LAMBERT, — le guérisseur du vieillard, adulte, enfant et bébé, — le grand remède contre les maladies de poitrine, tels que Toux, Rhume, Bronchite, Catarrhe, Asthme et Consommation à la première période.

Dr J. O. LAMBERT, Limitée, Montréal et New-York

Les plus grands fabricants de sirop contre toux, rhume, etc., (anticonsomptif) de l'Empire Britannique. — Voir notre défilé de \$1,000.00

Tout autre Sirop Lambert est une contrefaçon, s'il ne porte pas la signature ci-contre.

AVIS

H. VILLENEUVE & CIE LIMITEE

AVIS est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du vingtième jour de décembre 1918, constituant en corporation MM. Hubert Villeneuve, agent; Joseph Sans, notaire; Yvonne Robert, sténographe; H.-Eugène Laliberté, commis et Dame A. Lamoureux, sténographe de la cité de Montréal, dans les buts suivants:

1. Faire le commerce en gros et en détail des fruits, légumes, beurres, articles d'épicerie et d'approvisionnement en général;

2. Acquérir et disposer de tous biens, meubles et immeubles;

3. Promouvoir et développer toute corporation ou compagnie;

4. Emprunter sur hypothèque ou par l'émission de bons ou obligations sur la garantie des biens de la compagnie en tout ou en partie, y compris son capital non appelé; à racheter et acquiescer ces valeurs;

5. Acquiescer toute entreprise semblable, en tout ou en partie, à celle de la compagnie, et en payer le prix en deniers comptant, en actions ou obligations ou autrement;

6. Emettre des actions acquittées, des actions de la compagnie en paiement parfait ou partiel de tout bien acquis par la compagnie, payer de même façon tous services rendus;

7. Distribuer en nature entre les actionnaires toute propriété de la compagnie, et en particulier des actions, obligations ou autres valeurs d'autres compagnies appartenant à la compagnie, ou dont elle a la faculté de disposer;

8. Exécuter l'article ci-dessus sera interprété de manière à étendre et non à restreindre les pouvoirs de la compagnie, sous le nom de "H. Villeneuve & Cie, limitée", avec un capital social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal, dans le district de Montréal.

corporées ou à être incorporées et se payer en parts acquittées;

Acquiescer par achat, échange, louage, concession ou par aucun autre titre légal, aucune propriété mobilière ou immobilière que la compagnie jugera avantageux d'acheter, directement ou indirectement pour les fins du commerce de la compagnie ou comme placement, construire et ériger des fabriques, entrepôts, boutiques et autres bâtiments quelconques nécessaires ou utiles aux fins de la dite compagnie et généralement tout propriété mobilière ou immobilière qu'elle jugera à propos de construire et d'acquiescer, ainsi que le droit de les louer, vendre et aliéner;

Emprunter tous les montants que la compagnie jugera utiles et nécessaires pour les fins de ses entreprises et ce en aucun temps et aussi souvent qu'elle le jugera à propos et faire les dits emprunts aux termes et conditions et en donnant les garanties et hypothèques que la compagnie trouvera raisonnables;

Tirer, faire, accepter, endosser, payer et émettre des billets promissaires, lettres de change, connaissances, obligations, débiteures, mandats et autres instruments négociables et transportables;

Emettre des actions acquittées de la compagnie en paiement d'aucune marchandise, propriété mobilière ou immobilière, qu'elle pourra détenir ou qu'elle détiendra ou les services rendus ou futurs;

Acquiescer, assumer, exploiter comme commerce en opération les affaires, les entreprises, les contrats, les propriétés mobilières ou immobilières ainsi que tout ou en partie "Eastern Shoe Manufacturing Company, Limited";

Acquiescer tous les autres pouvoirs qui seront nécessaires ou jugés utiles à l'exercice des pouvoirs accordés par la présente sous le nom de "Eastern Shoe Manufacturing Company, Limited" avec un capital social de quatre-vingt-dix-neuf (99) actions de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-quatrième jour de novembre 1918.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

AVIS

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, No 2206, Cour Supérieure. De Ray Silverman, épouse commune en biens de Abram Jacob Goldman, de la Cité et du District de Montréal, défendeur, en ce qui concerne son droit de propriété, en justice, requérante, vs Abram Jacob Goldman, de la même place, défendeur. Une action en séparation de biens a été instituée par la requérante contre le défendeur, ce dixième jour de décembre 1918. Montréal, ce dixième jour de décembre 1918. L. MILLMAN, avocat de la requérante.

"L'Autorité" est publiée et éditée par "L'Autorité" Co. La Compagnie d'Imprimerie Godin Limitée, 41 rue Bonaventure, coin rue Champ de Mars, en est l'imprimeur.

# Les tribulations des parieurs sur les courses de chevaux

## "La Patrie" arrive à donner un aperçu assez lumineux sur les trucs employés par certains vampires pour sucer un demi-million à quelques richards mont-réalais

Se faire voler en six mois un demi-million de dollars et être les victimes non pas d'apaches ou de banals cambrioleurs, mais bien de gentlemen à la tenue irréprochable et appartenant au meilleur monde, telle est la triste histoire arrivée à plusieurs Canadiens de Montréal, du mois d'août 1918 au mois de décembre de la même année.

Ce récit qui dépasse en émotions de toutes sortes, en intrigues finement nouées, les romans de Gaboriau qui ont obtenu le plus de succès, s'est déroulé à Montréal et à Buffalo, dans l'état de New-York.

Et pourtant, personne n'ignore que le jeu fleurit dans la métropole au su et au vu de la police. Certaines salles, (pool rooms) certains bureaux, (hand book-makers) sont très achalandés et les sommes perdues sont toujours plus considérables que celles gagnées. On certifie qu'à Montréal une organisation possède un montant considérable dans une banque locale.

Une arrestation récente à Montréal a recouvert la cause, comme on dit au Palais. C'est un courtier qui a déposé une plainte contre certain notaire. Ce courtier aurait perdu une certaine de mille dollars en pariant sur des courses de chevaux. Il se plaint que l'accusé a conspiré contre lui. L'opinion est émise de ce que la cause n'est que de ce tabellion. Ignorant les détails de l'affaire, elle n'a cependant pas pu aller plus loin.

**D'ENQUETE DE LA "PATRIE"**

La scène se passe sans cesse dans un bureau de courtiers ou un débit de tabac qui ne sont troublés que par le bruit trépidant d'un télégraphe ou par la sonnette étourdissante d'un appareil téléphonique. Sur les portes, sur le pupitre, sur le compteur devant lesquels s'engage la conversation, toute confidentielle, les mots menteurs d'espérance semblent s'y être inscrits. On n'y parle que de gains et de fortune à gagner. "Ah! c'est très facile de devenir riche, vous dira ce monsieur. Mettez \$1,000 sur ce cheval. Il gagnera et vous rapportera dans les mains du jockey qui le mène, une forte somme."

Un représentant de la "Patrie" causant avec une des nombreuses victimes de ces "gamblers" obtenait sur eux et sur leurs manières de procéder des renseignements précis et plus qu'intéressants.

"Je suis tombé dans le panneau comme les autres", disait-il. "J'ai perdu ou plutôt on m'a volé \$60,000. Mon histoire vous la voulez, la voici dans toute sa brutalité. Pour le moment, je ne désire pas que mon nom soit mentionné. Lorsque le procès du notaire aura lieu, s'il a lieu, vous verrez que je n'aurai pas peur de témoigner et de montrer certains individus sous leurs vrais couleurs. Comment en suis-je venu à parier sur les courses? me demandez-vous. La réponse est simple. C'est un fait anodin et banal en soi qui l'a provoqué. Un fait quotidien, devrais-je plutôt dire, mais si vous le permettez, je commencerai par le commencement.

"Dans le cours de l'automne dernier, un nommé Boileau vint me trouver à mon magasin. Ce Boileau m'était personnellement connu, mais ses parents complaisants parmi mes bons clients.

"Après les présentations d'usage, Boileau me fit part du but de sa visite.

**BOILEAU ENTRE EN SCENE**

"Je suis ruiné, dit-il. J'ai tout perdu dans une malheureuse transaction. Je suis sans le sou et je ne sais que faire. Les quelques propriétés que je possédais sont hypothéquées. Je veux absolument sortir de l'impasse où je suis. Il me faut de l'argent. Si j'en avais, je pourrais me relever, car je venais un moyen d'en faire vite et beaucoup. Pourriez-vous, monsieur, me prêter \$500? (cinq cents dol-

lars)." Je refusai net. Il me quitta la physionomie atterrée et le moral découragé.

Le lendemain, il revint. "Si je vous offrais ma voiture-automobile en garantie, me prêteriez-vous ce montant de \$500?" Me sachant protégé, je consentis d'avancer la somme requise. L'auto me fut remise et placée dans mon garage.

Quatre jours s'écoulèrent, avant que je n'entendisse parler de Boileau. Un mercredi, j'étais, je le vis apparaître dans mon bureau. "J'ai été chameau. Avec les \$500 que vous m'avez remis la semaine dernière, j'ai fait \$1,500. La métamorphose est agréable, n'est-ce pas? Voici votre argent, dit-il en me tendant une liasse de billets de banque." Je repris mon bien et lui rendis le sien qui consistait, comme vous le savez, en une automobile.

Une semaine se passa, sans que je revisse Boileau. Au bout de quel temps, il me rendit une nouvelle visite et m'expliqua comment \$500 avaient pu gonfler et se tripler en si peu de jours. "C'est en pariant sur les courses de chevaux, ajouta-t-il, que je suis sorti de l'ornière. Je suis allé à Buffalo, (N.-Y.) où je connais des courtiers qui demeurent près de l'hôtel Iroquois. J'ai mis l'argent que vous m'avez prêté au jeu avec le résultat que vous connaissez. Pour y parvenir, il ne faut pas être une génie. Il n'y a qu'à s'adresser aux bons endroits.

A Buffalo, dans ce bureau que je vous ai indiqué tout à l'heure, on est de connivence avec un télégraphiste de la "Western Union Telegraph Co." qui vous fait savoir les résultats des courses de chevaux à la seconde où elles se terminent. Nous parions, lorsque nous connaissons le cheval qui a franchi le premier poteau. Ce télégraphiste reçoit ces rapports par téléphone avant que la télégraphie ne les ait transmis à quiconque. De cette manière, nous sommes les premiers servis. Ainsi que vous le constatez vous-même, il n'y a rien à perdre et tout à gagner.

Ce télégraphiste qui reçoit un salaire des courtiers chez qui il est employé, est parent à un des directeurs de la "Western Union". C'est un finaud qui arrange bien son affaire et dont les informations sont absolument sûres."

**EN ROUTE POUR BUFFALO.**

Cette histoire, je vous l'avoue, m'émouvait et je ne pus que la trouver très naturelle, à tel point que la semaine suivante, je décidai de me rendre à Buffalo, emportant avec moi la somme de \$10,000. A la gare américaine, Boileau était là qui m'attendait dans une automobile luxueuse. La voiture démarra et me descendit à l'hôtel Iroquois. Après le déjeuner, je me rendis en compagnie de mon cicero chez le fameux courtier.

J'y rencontrai le télégraphiste dont m'avait parlé Boileau. Il m'expliqua son système et me convainquit de sa bonté et de sa logique.

Le lendemain, vers les deux heures de l'après-midi, j'étais dans la mystérieuse pièce. Les paris s'engagèrent immédiatement, sitôt l'information par téléphone reçue. Les \$10,000 que j'avais mis sur le cheval gagnant me rapportèrent \$25,000. Ce premier succès me combla d'aise. Je revins à Montréal où je rencontrai de nouveau Boileau avec qui je conférai privément.

Tous deux, nous décidâmes que la semaine suivante, nous frapperions un grand coup. A la date fixée, j'étais à Buffalo. J'avais en portefeuille la somme de \$25,000. Je fus reçu à bras ouverts. On me combla de prévenances et on me nomma sur-le-champ dépositaire de deux argents parés (stakes holder). Plus encore, on me chargea de prendre moi-même à l'appareil téléphonique l'information qui nous indiquerait comment parier. J'acceptai ce poste de confiance. Je

nommai le cheval vainqueur que m'annonçait une voix lointaine et inconnue. On passa dans une autre chambre. Les paris évalués à près de \$50,000, furent déposés sur une table, (\$25,000, ma part et la balance venant de mes supposés amis). Cette cérémonie terminée, le télégraphiste jeta la consécration, en nous apprenant que le vainqueur présumé n'était pas le vrai vainqueur.

Le groupe de m'accablait alors d'injures et de me jeter l'invective. Mes amis d'hier ne se gênaient pas pour me "chanter pouille". "Vous avez dû mal comprendre. Vous vous êtes trompé. N'avez-vous pas l'oreille un peu dure? Les quotidien affluant. Cette petite assemblée était houleuse et paraissait très surexcitée. On se quitta pour se rencontrer à l'hôtel Iroquois.

**ON DECIDE DE PRENDRE SA REVANCHE.**

Le soir, on se réunit et on décida que l'on se reprendrait la semaine prochaine. "Tout semble marcher à merveille dit quelqu'un. Un des officiers de la "Western Union" s'absente durant cette période pour assister à un congrès à Washington. Le télégraphiste est un peu notre homme pour avoir les fils nécessaires et les mettre à sa main."

Je crus tout cela et huit jours après cet incident, j'étais encore dans la ville de Buffalo. Dans l'entre-temps, j'avais mis un groupe de mes amis de Montréal et de ceux que je m'étais faits à Buffalo, au courant des chances que l'on courait à ce jeu de courses. La plupart me confièrent leurs fonds.

La procédure suivie fut la même que les précédentes. La sonnerie du téléphone carillonna. On courut à l'appareil, on apprit le nom du cheval vainqueur. On paria et on gagna. Ce fut un délire, qui hélas! fut de courte durée. Deux détectives firent irruption dans la place, mirent sous arrêts les commis et autres employés, à qui on passa les menottes. Quant à Boileau et à moi, on ne nous enclencha point, mais nous étions quand même arrêtés. Le propriétaire de l'établissement s'agitait, s'émerveillait, criait et réclamait des détectives qu'ils nous relâchassent mon compagnon et moi. "Ce sont des clients, des étrangers, des gens du Canada. Ils n'ont rien à faire avec ces parisi!"

Les détectives nous amenèrent quand même, cependant que le propriétaire du bureau était nerveux, sur les dents. L'agitation était à son comble. Cette aventure n'avait rien de très amusant ni de très gai.

**LE COUP DU TELEGRAPHE.**

Pendant toute cette perturbation, le télégraphiste bien qu'il fut sous arrêts, ne perdit pas son sang froid. S'avançant près de son appareil télégraphique, il écouta le langage monosyllabique de Morse, et il apprit que le téléphone nous avait menti et que le cheval qui était arrivé bon premier n'avait jamais été celui que l'on croyait être. Nouvelle consternation. Etre arrêté ignominieusement et perdre une fortune que l'on croyait dans sa poche, étaient vœux. Les figures de mes compagnons me parurent furieuses.

Nous étions dans la rue, Boileau et moi, encastrés par nos deux policiers.

En route, nous leur demandâmes de nous relâcher. Après fortes discussions nous obtînmes notre liberté. Les agents se contentèrent de prendre les numéros-matricules de nos chambres à l'hôtel, disant qu'ils viendraient nous y chercher le lendemain.

"Libres enfin!" s'écria Boileau. Le plus sûr moyen maintenant est de filer vers le Canada, soit par le pont suspendu, soit par Rouses Point." Nous santâmes dans une automobile et en quelques heures nous brûlions le pavé de Montréal. Je n'ai pas revu Boileau depuis

cette époque, c'est-à-dire depuis septembre dernier. Je sais qu'il vient souvent ici. Il habite une demeure fastueuse dans laquelle on donne des dîners et des fêtes splendides. Boileau est riche.

**TURCOT LIMITEE**

Couvreurs en gros, une spécialité  
PLOMBERIE-STRANSTITTE  
modèle  
1081 rue CLARK St-LOUIS 608

Lamothe, J.-C., avocat, C.R.  
11 PLACE D'ARMES Tel. Mala 221

Bercovitch, Lafontaine et Cie  
800 St-Jacques.—AVOCATS—Mala 618

Jacobs, Hall et Cie, avocats  
83 CRAIG O. Mala 648

Séguin, Hon. Albert, C.R.  
126 Saint-Jacques Tel. Mala 5781

J. A. BEAULIEU, avocat  
180, St-Jacques. Tel. Mala 4888

Fontaine & Labelle, avocats  
61 rue ST-JACQUES Tel. Mala 971

**AVIS**

**LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL**

L'assemblée générale annulée des actionnaires de cette banque, aura lieu à son bureau principal, rue St-Jacques, lundi, le 10 février, à midi, pour la réception des rapports et états annuels et l'élection des directeurs.

Par ordre du bureau de direction.  
A. P. LESPÉRANCE,  
Gérant.

Montréal, le 3 jan. 1919.

**DES SOUMISSIONS CACHETEES.**

Adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 7 mars, 1919 pour le transport des Mails de Sa Majesté sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine sur la route rurale de Howick no 2, à commencer le 1er juillet, 1919 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat postal peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Howick et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

**BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES**  
Montréal, 23 janvier, 1919  
VICTOR GAUDET  
Inspecteur des Postes.

**HERNIE tue plus de 7,000 personnes par an**

Sept mille personnes meurent tous les ans—le certificat de décès attestant qu'elles sont mortes d'une **HERNIE**.—Pourquoi? Parce que les infirmes se sont négligés eux-mêmes ou avaient seulement consulté (Fente) sans y porter plus d'attention. Que faites-vous? Vous négligez-vous en portant un bandage ou une ceinture, quel que soit le mot que vous employez pour ce sujet? Au meilleur, le bandage n'est qu'un expédient — un faux appui contre un mur s'ébranlant — et on ne peut s'attendre qu'il fera mieux qu'un simple soutien mécanique. Le bandage retarde la circulation du sang, et ainsi enlevant aux muscles les plus faibles ce qu'ils ont besoin de la plus-nourriture.

Mais la science a trouvé un moyen, et tous ceux qui portent un bandage sont invités à faire un essai gratis, dans leur propre maison. La méthode PLAPAO est sans contredit le traitement le plus scientifique et le plus sûr pour la guérison d'une hernie que le monde ait jamais vu.

**LE TAMPON PLAPAO** bien appliqué sur le corps, ne peut pas bouger et ainsi n'irrite pas ou ne pince pas. Aussi doux que le velours — facile à appliquer — peu coûteux. Peut être employé quand vous dormez ou quand vous travaillez. Aucuns liens, boucles ou ressorts y sont attachés.

Après la guérison cette hernie telle que la nature l'exige. Envoyez votre nom aujourd'hui même à **PLAPAO CO., Block 3130 St-Louis, Mo., pour un essai gratis du PLAPAO ainsi que des instructions nécessaires.**

**AVIS**

**BAINES LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du seizième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce seizième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

quarante-neuf mille piastres (\$49,000.00) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) parts de cent piastres (\$100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de janvier 1919.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

267-4

**AVIS**

**DUCLoux, LIMITED**

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du neuvième jour de janvier 1919, constituant en corporation MM. Louis-Honoré Ducloux, marchand; Joseph Barthélemy Béard, avocat; Joseph-Damase Lajeunesse, comptable; Théodore Mangin, agent; Théodule Ribenne, avocat, tous de la cité de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce de manufacturiers, exportateurs et marchands de chapeaux pour dames et enfants, d'articles de modes et de fantaisie, de vêtements de toute catégorie et de description pour femmes et enfants; faire le commerce des nouveautés, des soieries, satins, bordures et garnitures, tissus de toute espèce, marchandises en drap et cotonnades généralement, des articles de fantaisie, plumes, rubans, exercer aussi le commerce des modistes, tailleurs, habilleurs, drapiers et marchands d'effets d'occasion;

Exercer aucune autre industrie susceptible d'être convenablement exercée en rapport avec la précitée ou aucune partie d'icelle, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la compagnie ou à les rendre profitables;

Les pouvoirs mentionnés dans au paragraphe des présentes ne seront aucunement limités ou restreints par référence aux termes d'aucun autre paragraphe ou déduction d'icelles, sous le nom de "Baines Limited", avec un fonds social de

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DENIS-VILLERAI.**—Ce circuit sera CREMAZIE et ira du présent terminus nord, désormais connu sous la désignation ST-DENIS, coin de la rue Lajeunesse et de 33e Avenue, via Lajeunesse, jusqu'au Boulevard Crémazie; retour via la rue St-Denis et suivant le parcours actuel.

**CIRCUIT ST-DENIS-BOULEVARD.**—Ce circuit sera connu sous la désignation ST-DENIS-CHAMPELLE, partant du coin des rues Isabelle et Saint-Denis; suivant les rues Saint-Denis jusqu'à Craig, Craig jusqu'à l'arsenal, en face du Champ de Mars, tournant autour de l'arsenal et retour-

nant au point de départ par les mêmes rues excepté entre 5 heures 15 a.m., et 8 heures 20 a.m., et entre 5 hrs p.m., et 7 heures 25 p.m., alors que les tramways allant vers le nord devront continuer à l'est sur la rue Isabelle jusqu'à la rue Lajeunesse sur la rue Lajeunesse jusqu'à la 33ème avenue, sur la 33ème avenue jusqu'à la rue Saint-Denis tournant vers le sud sur la rue Saint-Denis.

**SAINT-ARCOLETT.**—Le terminus de ce circuit sera désormais au coin de la rue Sainte-Denis et du boulevard Crémazie. Le parcours sera le même qu'aujourd'hui.

**Compagnie des Tramways de Montréal**

Le et après lundi, 3 février, les changements suivants dans les circuits entreront en vigueur:

**CIRCUIT ST-DEN**

# Je pose zéro et retiens "toute"

La solution d'un problème d'arithmétique par une clique de comptables désireuse d'obtenir des pouvoirs extraordinaires de Québec.

## L'honneur professionnel

Autorité — Laplante.

Plus forts que Dubau et Compagnie! Voici maintenant les comptables, dont la devise est "Scrutari scrutamus", qui se mettent en train de chiffrer devant le populo un problème d'arithmétique.

Et la solution de ce problème est: Je pose zéro, je retiens "toute".

Afin d'être plus clairs, nous dirons tout de suite qu'il s'agit en l'espèce d'un groupe de gros comptables qui s'adresse à la Législature de Québec pour obtenir de mettre à contribution les p'tits comptables d'abord, et ensuite le public.

Paye, Baptiste! Pour devenir comptable ça coûterait, au cas où ledit bill serait adopté:

Initiation :	\$ 20.00
Admission :	\$ 75.00
Contribution :	\$ 50.00

Total \$145.00

L'initiation et l'admission, bien entendu, ne seraient payables qu'une fois, mais la contribution reviendrait chaque année jusqu'à ce que le comptable tel M. Malbrouk, eut été porté en terre. Et cette contribution, cela va sans dire, serait susceptible de subir des hausses — car il faut toujours tenir compte du coût élevé de la vie et des "p'tits voyages à Québec".

Et tout cet échafaudage monte vers le ciel dissimulé par ces deux mots pompeux, magiques: dignité professionnelle.

Comme dans le cas des dentistes, vous savez, le bon, le brave public sera appelé à solder le compte de cette dignité, car le groupe des promoteurs du bill, dont MM. Frigon et Gonthier sont, dit-on, les plus beaux ornements, entend "fixer un tarif minimum d'honoraires pour les services rendus par les membres aux clients".

Or, à l'heure actuelle, sans que les comptables soient tenus de se soumettre aux contributions que l'on veut exiger d'eux, un minimum d'honoraires existe déjà que les comptables consciencieux n'osent imposer au public parce qu'ils auraient honte de le faire.

Voilà ce que nous attendrions, nous de la plèbe, si ce petit détachement de comptables "parti pour Québec" obtenait tout ce qu'il désire, c'est-à-dire de se former en association fermée, comme le Barreau par exemple, avec des pouvoirs comme ceux-ci:

"D'imposer des amendes de \$50 à \$100 à tout individu s'intitulant comptable et qui n'aurait pas subi des examens devant le bureau institué à cette fin;

"De définir les professions, métiers, occupations incompatibles avec la dignité de comptable;

"Les procédures ou décisions du bureau ne pouvant en aucun cas être attaquées, annulées, même par "certiorari";

"Et les honoraires, pénalités ou amendes devant aller à la corporation."

Jamais, à notre connaissance — et nous avons une certaine expérience en semblable matière — bill plus cynique n'a été présenté à la Législature.

Cet attentat à la liberté du commerce, s'il se consommait sur le cap Diamant, serait aussitôt réduit à néant, nous n'en doutons pas, par le parlement fédéral, dont l'intervention s'imposerait.

Si tous les corps doivent se former en corporations fermées, nous aurons bientôt l'Institut des cirqueurs de bottes.

Et si chacun d'eux entend pouvoir agir à son gré sans que les tribunaux aient droit d'intervenir, abolissons de suite la Cour Supérieure, la Cour d'Appel, la Cour Suprême, et mettons nos juges à la pension.

La corporation des comptables, constituée comme une clique le désire, aurait à sa tête un aéroplane de 15 dignitaires. Et ces messieurs ayant droit de suspendre, etc., nous ne tarderions pas à n'avoir bientôt plus que 15 comptables dans la province de Québec.

L'adoption d'un tel bill amènerait la ruine de tous nos marchands de la campagne et du petit commerce dans les vil-les, car le comptable ne serait plus désormais qu'un haut personnage à qui il faudrait payer des émoluments de pachas.

La nécessité de passer des examens, de payer des contributions, etc., empêchera les comptables revenant du front de reprendre leurs postes.

Comme la nécessité "d'être sujet britannique", stipulée dans le bill empêcherait les Français déjà domiciliés ou venant au pays de chiffrer dans un bureau.

Mais où le loup (nous voulons dire le bill) montre l'oreille, c'est quand sans faire semblant de rien il arrive avec sa clause 25, ainsi libellée:

"Honoraires, pénalités ou amendes iront à la corporation."

Tiens! tiens! à que veut-on assurer des rentes là-dedans?

Verrons-nous, comme dans l'art dentaire, de gros messieurs ne sachant que faire de leurs dix doigts vivre aux dépens d'une corporation, derrière le paravent commode de la dignité professionnelle.

Législateurs, on veut surprendre votre bonne foi.

Nous vous crions:

—Au loup! Au loup!

VIAU

## Steady Work and Fair Wages for Labor

By SIR GEORGE BURY

Nous publions en anglais, afin de ne lui rien enlever de sa valeur, ce remarquable article publié dans la "Gazette" sous la signature de sir George Bury, ex-premier vice-président du Pacifique Canadien.

Sir George Bury est peut-être l'homme du pays qui connaît le mieux la question ouvrière. A une époque où cette question atteint une phase aiguë, aucune plume ne pourrait donc en traiter avec plus d'autorité.

Most of the political troubles in the older countries arise from the desire of the masses for land of their own. Here there is more land available than we have people to till it. If there was the same general desire to go upon the land it could readily be arranged and the comparatively small expenditure necessary for a start be forthcoming. It is the general opinion that quite a sum is required to commence farming, brought about no doubt by city dwellers viewing the farm houses, barns, cattle and implements which are to be seen as one passes by the landscape on a train or a motor. Our forefathers, who cleared the lands of Ontario and Quebec, had very little, if any, capital and those of us with western experience know that people from Europe have started on the prairies often in sod houses with a little flour, some bacon, a few implements and some seed grain. Many have become wealthy who even had to borrow horses and oxen to turn their first furrows. To start one on the land needs a comparatively small expenditure to avoid the preliminary hardships which made of our forefathers such a sturdy, God-fearing race. If every one were fitted and willing to go on the land we would not have much of a problem to solve at the present.

Modern thought, with the idea of fitting everyone to take that share in the world best suited to his inclinations and capacity, requires that some may delve and some may spin and we have to deal with these conditions as they are. Here we rightly thought that the greater prosperity and consequent happiness resulted from finishing the products of our fields, forests, mines and seas, and we have built up an industrial force which it is our duty to care for.

Having created an industrial force it is our duty to see that its life is made according to the teachings of democracy, for which we have poured our blood and treasure in the great war. The workers must be paid at all times wages that with reasonable thrift will enable them to live in comfort. Their hours must not be excessive, and, for the present, we should make up our minds that eight hours daily under modern industrial conditions is all the labor that is to be expected from them. There should be security of employment during good behavior and a system of insurance to care for those who physically are unable to work either through age or accident.

If we could raise the vast sums to prosecute the war we must brush aside any doubt of securing the money to undertake such works as may become necessary to ensure employment for those needing it and who are unfitted or unsuited for farming.

Private enterprise, if assured of the protection of its investment, will be found to develop our natural resources, but if necessary the country must assist the necessary private initiative with the proper backing or in the extreme undertake such works itself.

We have been treated with a daily nausea of revolution, active, hoped for and threatened. We have been told how things have been changed politically over night by this or that group of irresponsibles, but we have not brought home to the masses sufficiently the fact that to talk revolution is treason, but rather have we come to look upon such talk simply as superpolitics. It is well to make it clear that the conditions in our country are in no way like those on the continent of Europe and that any attempt on the part of any section of our population unwisely enough led to start trouble will bind the same thinking into a body that will make short work of the would-be destroyers.

Remember it is but a step from unemployment to a "bread line," a step from that to a procession of the unemployed; a small step to a riot and then consequences for which we shall be to blame if we do not prevent the cause — unemployment — and empty stomach.

SIR GEORGE BURY.

## "Le Poilu"

Un remède qui fera disparaître les têtes chauves de la terre

En réalité, tous les produits mis en vente à grand renfort de réclamation n'ont jamais rendu la chevelure aux chauves.

Le professeur F. Wolff, auteur d'ouvrages qui eurent leur heure de célébrité: "La Santé pour Tous" et "Ce que chacun devrait savoir", pendant des années s'est livré à l'étude des maladies qui affectent le cuir chevelu c'est-à-dire le poil avec ses glandes sébacées, ses capillaires sanguins et le fameux microbe du Dr Sabouraud, celui-ci cause de tout le mal.

C'est après un travail long et assidu et des expériences nombreuses que le prof. Wolff est arrivé à la découverte d'un produit unique et incomparable "LE POILU" qui non seulement détruit le microbe Sabouraud mais réveille l'activité des capillaires et des glandes sébacées produisant le sébum.

Cette découverte est petite comme apparence mais immense comme résultat.

Pour toutes informations s'adresser au professeur F. Wolff, Boite postale 495, Montréal.

## "Le Trappeur"

Le Club de raquetteurs "Le Trappeur" aura sa première soirée de la saison mercredi, le 19 février 1919. Le club se réunira au Palais du National, 80 rue Cherrier, entrées rue Saint-André.

torchon.

—Entendu, mon ami. Quinze jours plus tard, le général qui est un merveilleux physionomiste revolt le soldat:

—Eh bien, et cette permission?

—Mon général... mon général...

—C'est un garçon?

—Oui, mon général. Et même je voudrais bien vous dire deux mots en particulier.

Pétain sourit:

—Qu'as-tu à me dire?

—Voilà, mon général... Avant de repartir, ma femme m'a dit: "Ton général Pétain, c'est vraiment un chic type! Tu l'embarasseras de ma part!"

—Eh bien! qu'est-ce que tu attends?

Et dans l'accolade qui réunit les deux hommes, il y eut quelque chose de plus qu'un geste affectueux; une larme coula.

Vint-elle du grand chef ou de l'humble soldat? On ne le sait pas.

## Shrapnels

Ernest Tremblay cannot understand how a trained nurse ever marries the patient, because after a man has been sick for a few days he looks like something the cat dragged in.

The only disadvantage the profiteers see about the coming of peace and the return of our soldiers from France is that they will have to stop robbing the people.

Mrs. Stitches, a suffragist of Kansas, describes man as "baggage" probably because men are lugged around a good deal by their wives.

Some years ago we wrote "there is no fury like a woman scorned," but the printer made it "corned," and we didn't have the heart to change it.

A news item says that Mrs. Nellie Harper is one of the most successful hog raisers in Texas. Evidently she is an advocate of sheeps for women.

Just think of a poor girl who in addition to her other troubles has to go through life with the name of Rose Onions.

Vermont workmen who were cutting through a great block of marble came to a small cavity and therein found two dozen live bees. This shows that the longevity of some bees is greater than those found in the bonnets of politicians.

A New York doctor wants all the State Legislatures to prohibit unnecessary kissing. But if this were done the lap dogs would complain or neglect.

Our fair young friend Chlorinda, who is up to date in most things, says it is not considered good form a girl to become a war bride unless she has known her future husband for at least a week. At this writing Chlorinda has a second lieutenant on her staff and we expect any moment to hear the sound of wedding bells.

So many schemes are being worked that it would be the part of wisdom before contributing for the benefit of the boys "over there" to first ascertain if the money isn't going into the pockets of somebody over here.

We are frank enough to say that the fear of catching Spanish influenza would not prevent us from kissing a pretty Spanish girl if we had the chance.

The great trouble about a man losing his temper is that he always finds it again, which in many cases is a misfortune.

## ORPHEUM

Téléphone, Uptown 22

Semaine du 3 Février

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

M. EDGAR BECMAN

présentant

CYRANO DE BERGERAC

Le chef-d'oeuvre de M. Edmond Rostand de l'Académie Française.

Nouveaux décors et superbe mise en scène.

Tous les soirs à 8-14 hrs précises. Matinée à 2-14 hrs, mardi, mercredi, jeudi. Samedi: Matinée spéciale.

## PASSE-TEMPS

Le Grand Mélodrame Sensationnel SAMEDI DIMANCHE

### L'INSATIABLE (THE CRAVING)

Avec Francis Ford et Mae Gaston (nouvelle étoile)

La lutte de deux énergies pour obtenir le contrôle mental l'un sur l'autre où l'intérêt et la passion sont en jeu. Une comédie amusante des fous et des duels avec le fameux comique Ford Sterling.

LUNDI, MARDI, MERCREDI: Première fois à Montréal LA RUE DES SEPT ÉTOILES (Paris)

## A l'Orphéum

Comédie héroïque en vers, par M. Edmond Rostand, de l'Académie Française.

Nous ne nous trompons pas en prédisant que la saison du théâtre Orphéum, nous réservera de belles surprises et d'artistiques soirées. En effet, la direction met à l'affiche pour la semaine prochaine CYRANO DE BERGERAC et c'est M. EDGAR BECMAN qui jouera le rôle de Cyrano.

Tout le monde connaît cet admirable chef-d'oeuvre d'Edmond Rostand, pièce aux enthousiasmes débordants où le vers éclate en fanfare et où l'on reconnaît les élans des ancêtres, qu'un poète, aux temps héroïques, menait au combat, à la gloire, au succès. Épopée vivante qui situe la fièvre admirative dans le public et qui se termine par une pensée supérieure en la clarté merveilleuse de son symbole. Pour ce spectacle extraordinaire, la direction du théâtre Orphéum n'a rien négligé pour donner à cette admirable comédie, un cadre digne d'elle et de son auteur et M. Durev, le régisseur, si méticuleux, fera une mise en scène scrupuleusement réglée et ce, jusque dans les moindres détails. C'est Mme Blanche David, tant aimée du public, qui jouera le rôle de Roxane et elle obtiendra certainement un beau succès. Comme distribution, nous verrons Gustave Scheler dans le rôle de Christian, M. Roman nous donnera un Ragueneau sincère et drôle, c'est M. Pelletier qui jouera Le Bret et M. Valhubert, celui Carbon du Castel-la-Paix. Bref, toute la troupe est de 1 distribution et il faudra voir les décors nouveaux, les costumes et, un bon conseil, retenez vos billets à l'avance, car vu l'affluence de demandes, l'administration rappelle que les billets non payés et non retirés à 72 heures seront remis en vente. Les représentations commenceront le soir à 8 1/4 heures. Matinée à 2 1/4 heures. Pour samedi, 8 février, matinée spéciale. Tel. U. P. 22.

## La Ligue DES Proprios

La présence seule du p'tit Larivière suffit pour l'envoyer à tous les diables

La Ligue des Propriétaires s'en va à l'au-léou. Bientôt elle ne sera plus qu'un souvenir, comme la défunte Association des Citoyens, celle qui nous a dotés du boulevard Saint-Joseph.

M. J.-O. Labrecque, le populaire marchand de la partie-est, a résumé l'opinion de tous les gens qui ont le nez long, quand en sortant de la dernière séance il s'est exprimé ainsi:

"Lorsque j'ai reçu ma carte d'invitation, dit-il, je soupçonnais qu'il ne serait pas seulement question, à cette assemblée, de la démission de M. Mathys, démission dont on ne sait plus si elle existe ou si elle n'existe pas. Je ne me suis pas trompé: on a aussi reconsidéré le vote sur le changement d'administration et on s'est prononcé en faveur du maintien de l'état de choses actuel.

"Mais cette expression d'opinion n'est pas celle de la majorité des membres de la Ligue des Propriétaires, ajouta M. Labrecque: elle n'est l'opinion que d'une clique. Ce qui me porte à croire que cette clique est celle qui faisait la pluie et le beau temps au comité des citoyens, c'est la façon dont elle a procédé. Elle s'y est prise de la même façon: avant de prendre son vote, elle s'est assurée sa majorité.

Pour notre part, à l'Autorité, il y a longtemps que nous étions fixés sur les destinées de la Ligue des Propriétaires. Dès que nous avons vu y entrer le p'tit Larivière, "l'homme à la grosse voix", désignation que lui a donnée l'ex-député L.-A. Lapointe et qui lui restera, nous avons prophétisé que c'était une association vouée aux pires catastrophes.

Et l'avenir nous a donné raison!

## PARC SOHMER

Ouvert tous les dimanches

Programme extraordinaire

Numéros de Vaudeville surpassant tous les précédents

PRIX POPULAIRES

### ALPHONSE HEYSE

ENTREPRENEUR PEINTRE BELGE

Spécialité: Tapissage, Blanchissage, Imitation, Raccourcissage de murs. Accepte l'ouvrage à l'heure ou au forfait.

1688 Marquette Tel. St-Louis 3745 Montréal

Au Passe-Temps

C'est vraiment une pièce extraordinaire que nous verrons aujourd'hui et dimanche au Passe-Temps. L'INSATIABLE, The Craving tel est le titre de cette pièce. Il promet beaucoup et tient toute sa promesse. L'INSATIABLE est un mélodrame à sensation rempli de mystère et de merveilleux, interprété par la nouvelle étoile Mae Gaston et Francis Ford. L'attrait principal de cette étrange pièce est le tour de force — véritable magie — des photographes tout à fait inattendu du défilé de l'homme se cessant un verre de champagne et quatre jolies filles sortent de la bouteille pour venir s'ébattre et nager dans le verre que l'homme tient encore à la main. C'est un numéro digne d'un théâtre de vaudeville. Le sujet de ce chef-d'oeuvre se prête admirablement à un déploiement de belles scènes.

L'œil du spectateur ne veut pas perdre un détail de cette vue de même qu'il suit avec grand intérêt les diverses phases de ce roman, rempli de sentiments on domine la jalousie, l'ambition, la haine et l'amour. Dans ce film il y a un tableau tout à fait inattendu du délirium tremens. En deux mots c'est la lutte entre deux savants pour une formule scientifique et la conquête d'une femme. Cette superbe vue est Francis Ford qui a dépassé la moyenne des productions ordinaires. C'est l'auteur qui assume le premier rôle et il le rend avec toutes les scènes théâtrales qu'on lui connaît.

Lundi, mardi et mercredi un autre grand spectacle sera à l'affiche du Passe-Temps. Cette vue intitulée La rue des Sept Étoiles (Paris) est considérée comme la meilleure production de la Cie De Luxe Co.

## VINS et LIQUEURS

Nous avons en entrepôt de douane le stock le plus considérable de vieux cognacs en fûts au Canada.

Nous importons directement et avons les marques bien connues suivantes:

Whiskies Écossais Sandy Macdonald, 10 ans d'âge. Buchanan's Black and White, Dewar's Special. Liqueur Walker's Kilmarnock Red Label, Fisher's, Green Stripe, Wilson's "Special" et Andrew Scott. Cognacs Martell, Hennessy, Cognac Distillers' Ass'n. Furland, Bouteau Fils et "Wilson's Pure Medicinal". Gin Melchers Croix d'Or, Gordon, Booth et Greenlees', London Dry et Old Tom. Aussi les marques supérieures de Whiskies Irlandais, Vins Sherry et de Porto, Vermouth Français et Italien et Liqueurs Françaises et Hollandaises. Rye Whiskies Canadiens de Hiram, Walker et Goodherham & Worts. Alcool pur et Whisky en Esprit.

## LAWRENCE A. WILSON CO., LTD

87 rue St-Jacques, MONTREAL.

## Voici des Années de Paix

Le grand problème du Capital et du Travail est à se résoudre.

Les travailleurs, par leur admirable et incessant labeur, contribuent tous les jours au développement du CAPITAL.

Le CAPITAL, par l'organisation des industries, fournit l'ouvrage aux travailleurs.

Maintenant que le TRAVAIL recourt du CAPITAL une plus juste part, le grand problème de la PAUVRETE ne va-t-il pas aussi se résoudre?

Oui, pour vous qui prenez la ferme résolution d'ÉPARGNER, NON, pour vous qui ne voulez rien mettre de côté.

QUEL PARTI

ALLEZ-VOUS

PRENDRE?

Venez dès aujourd'hui ouvrir un compte à

## La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal.

Nous vous invitons cordialement. Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil que votre compte soit gros ou petit.

A. P. L'ESPERANCE, gérant général.

## Obligations Municipales

Nous sommes acheteurs d'obligations municipales à 6 p.c., ou industrielles garanties sans conditions par les municipalités.

Adressez-nous, PAR ECRIT, tous renseignements mentionnez plus bas prix.

## Prudential Financial Society,

162, RUE SAINT-DENIS

## Un Anglais à lunettes

Paris.—Un journal assure que M. Wilson comprend le français, mais on ajoute qu'il ne le parle pas. Cela étant donné, imaginez-vous ce que peut être une conversation entre lui et M. Poincaré, qui, notoirement, ne sait pas l'anglais. Ça doit être un peu froid: on se sourit, on se salue, on se serre la main. Mais c'est bien tout... Il est vrai que M. Clemenceau parle la langue de Shakespeare selon la périphrase usuelle) à la perfection. Il sait même, paraît-il, avoir habité longtemps les États-Unis, employer les expressions familières aux Américains, autrement dit, leur "argot".

"L'Introuvable" raconte, à ce sujet, cette anecdote:

"Un soir d'avant-guerre, dans les couloirs de "l'Homme Libre", le président discutait de certaines tournures britanniques avec un monsieur à lunettes. Quand ce dernier fut parti:

"—Il a l'air rudement caté, ce professeur d'anglais! fit remarquer un fumier de la maison.

—"Oui, dit négligemment M. Clemenceau. Il s'est même fait une certaine réputation sous le nom de Rudyard Kipling."

## Pétain, un chic type

Le général Pétain est rudement aimé de ses soldats. Sous sa grosse apparence, il dissimule un fonds de bonhomie cordiale qui lui vaut l'affection respectueuse de tous ceux qui sont sous ses ordres.

Un adjudant nous a conté cette historiette dont il fut le témoin.

Lors d'une inspection récente, au moment où l'on attendait la quatrième offensive boche, le général remarqua sur le front de ses troupes un fantassin dont le visage était visiblement barré d'un souci.

Il s'approcha:

—"Qu'y a-t-il mon brave? Ça ne va pas?"

—"Ah! mon général, mon général..."

—"Voyons, parlez!"

—"C'est que, mon général... j'ai ma femme qui vient d'avoir un bébé et je voudrais bien les voir tous les deux avant le grand coup de